

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle de Bussière-Galant, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 février 2026

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 03

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane ,M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (procuration de M. GOUDIER Jean-Louis), M.CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie, M. DOGNON Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette

EXCUSES : M. BONNAT Christian, M. GOUDIER Jean-Louis, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. LE GOFF Jean, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, Mme HILAIRE-GENIN Karine.

SECRETAIRE : M. BARRY Jacques

**Objet : Attribution et versement de subventions 2026 à l'Association d'Animation Pays de Nexon – Monts de Châlus (AAPNMC)**

**Exposé :**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux statuts annexés à l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2017 et dans le cadre de l'article 4.3.3, la Communauté de Communes est compétente en matière de soutien aux actions de l'Association d'Animation Pays de Nexon – Monts de Châlus (AAPNMC).

Par ailleurs, il rappelle que l'AAPNMC porte, sur Nexon, un espace France Services. Les subventions de l'Etat pour ce France Services transitent par la communauté de communes qui les reverse à l'association, sous forme d'une subvention, dès qu'elle les a perçues.

Il indique que le montant prévisionnel de subventions « France Services » de l'Etat est estimé à 47 500 € en 2026.

Au regard de cet exposé, le Président propose d'attribuer à l'AAPNMC une subvention pour l'année 2026 qui se répartie comme suit :

	Subvention 2026
AAPNMC Fonctionnement	95 000,00 €
AAPNMC Subvention France Services	47 500,00 €

Il indique également que les modalités de ce soutien seront précisées dans une convention. En cas de modification de l'accompagnement de l'Etat aux France Services, un avenant à la convention devra être fait.

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20260224-D2026-19-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2026

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **attribue** la subvention mentionnée ci-dessus au titre de l'année 2026 pour l'AAPNMC,
- **autorise** le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.
- **autorise** le Président à signer un avenant à la convention relative aux subventions à l'AAPNMC, si le montant de subventions de l'Etat aux Frances Services augmente en cours d'année, afin de permettre un reversement de cette subvention à l'association dans les meilleurs délais.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 24 février 2026.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

